



Condamné à verser une deuxième fois des frais d'agence pour l'ach

Par **lesaffre**, le **22/04/2014** à **21:34**

En juin 2010, nous visitons avec une agence X une maison en Gironde, elle nous plait mais le tarif est trop élevé. En juillet nous retournons en Gironde, visitons une quinzaine de biens avec différentes agences ; nous arrivons même devant le bien visité en juin mais avec une autre agence Y, nous informons la commerciale que nous l'avions vu avec quelqu'un d'autre, celle-ci pousse la porte et nous oblige en fait à visiter.

En décembre, nous achetons ce bien via la première agence X qui nous l'avait fait visiter, elle a négocié le prix et obtenu une forte baisse

Deux ans plus tard l'agence Y porte plainte au tribunal et demande de lui payer les frais d'agence.

Début avril 2014, le tribunal donne raison à l'agence Y et me condamne à payer les frais d'agence à Y.

Je suis donc condamné à payer une deuxième fois des frais d'agence.

Que dois faire ? Est-il légal de payer pour un même bien deux fois des frais d'agence à deux agences différentes.

Mon avocat semble désemparé.

Pour tout faciliter, je travaille en Afrique